

LIVRET D'ACCUEIL

2021/2022



FAER
Aurélia MAXIMIN



FAER (Aurélia MAXIMIN)

☎ 09 rue Hector Berlioz

77340 Pontault-Combault

Email : faer.form@gmail.com

Tel : 0660105223

NDA : 11770707877 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Siret : 83507108800021

Site : www.fajerformation.fr

LIVRET D'ACCUEIL

Vous allez bientôt suivre une formation dispensée par l'un de nos formateurs professionnels. Ce livret d'accueil nous permet de vous souhaiter la bienvenue et de vous présenter notre organisme de formation ainsi que les modalités de notre intervention.



Sommaire

1 - L'organisme de formation FAER

2 - Résumé de l'offre de formation

3 - Notre engagement qualité

4 - Les formateurs

5 - Les méthodes pédagogiques

6 - Les moyens pédagogiques

7 - Les moyens techniques

8 - La fiche d'informations logistique stagiaire

9 - Nos références

Annexe 1 : Le règlement intérieur applicable aux stagiaires



1 - L'organisme de formation FAER

L'organisme de formation FAER est un organisme de formation créé en septembre 2020. FAER est spécialisé dans **les domaines de la qualité, de sécurité et de l'hygiène dans les secteurs de la formation professionnelle, du BTP et de la restauration**. Aussi, parce que ces deux domaines d'activité demandent une certaine maîtrise des outils informatiques, nous proposons en supplément des formations en bureautique qui vous permettront de créer et de gérer vos documents de travail pour la sécurité et l'hygiène.

Nous avons obtenu le référencement qualité **Datadock depuis 2020**. Nos formations peuvent être prises en charge financièrement (CPF, OPCO, Pôle Emploi) ou sont accessibles en financement direct.

2 - Résumé de l'offre principale de formation

AIPR : L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux AIPR est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018, pour tous les professionnels qui effectuent des travaux près de réseaux aériens, enterrés, subaquatiques. L'employeur transmet à son employé l'AIPR après s'être assuré que ce dernier possède les compétences d'intervention à proximité de ces réseaux. FAER dispense des formations de préparation à l'examen AIPR niveaux **CONCEPTEUR, ENCADRANT, OPERATEUR**. Nous formons aux trois niveaux selon le poste de travail du stagiaire. FAER est centre d'examen agréé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).



Référent COVID-19 : Depuis le 24 juin 2020, le chef d'entreprise a l'obligation de nommer en interne un référent COVID-19. FAER accompagne les salariés qui ont été désignés référent COVID-19 dans la compréhension et la réussite de leurs missions au sein de l'entreprise ou sur le chantier de BTP.

Hygiène et sécurité alimentaire des aliments : La formation hygiène et sécurité alimentaire des aliments est obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2012. Les responsables d'établissements de restauration doivent avoir au moins une personne justifiant d'une formation en matière d'hygiène alimentaire dans leur effectif. FAER est déclaré auprès des services de la DRIAAF Ile-de-France pour dispenser cette formation.

Référentiel national de certification Qualiopi : A partir du 1^{er} janvier 2022, afin de faire bénéficier à leurs stagiaires de financements publics des formations, les OPAC devront être certifiés Qualiopi. Pour ce faire, ils doivent se préparer à passer un audit initial. Notre formation permet aux formateurs indépendants et OF avec moins de 10 formateurs, de comprendre comment appréhender le référentiel national, comprendre les attendus des preuves, et comprendre comment mettre en place un plan d'actions.

Répondre à un marché public d'appel d'offres : Nous proposons une formation à la méthodologie de réponse à un appel d'offres. En effet, il arrive souvent que le référent qualité d'une entreprise gère aussi la partie réponse aux marchés publics. C'est pour cela que nous proposons cette formation.



Bureautique (EXCEL ou WORD) : FAER forme les professionnels et les particuliers aux outils de bureautique WORD et EXCEL. Selon votre niveau, il vous sera proposé de suivre le niveau initial (pour ceux qui n'ont pas ou peu utilisé ces logiciels) ou le niveau intermédiaire (pour ceux qui ont déjà une certaine maîtrise des fonctionnalités de base de ces logiciels).

Nos formations se font selon les situations (sanitaires, géographiques, etc.), **en présentiel ou en distanciel**. En présentiel, la formation se déroule généralement par groupe de 6 à 8 personnes dans le respect des règles sanitaires liées à la COVID-19, dans une salle de formation que nous louons avec l'un de nos partenaires. En distanciel, la formation se déroule en général via le logiciel ZOOM.

Un questionnaire de positionnement est proposé au stagiaire à la prise de contact, afin de s'assurer que FAER dispense la formation adaptée à ses attentes.

Une acquisition progressive des connaissances est recherchée grâce à des exercices de mise en situation sur toutes les thématiques de la formation en cours, et une validation des acquis en fin de formation permettant de valider les connaissances du stagiaire.

3 - Notre engagement qualité

Notre engagement qualité est de répondre à l'ensemble des critères **du décret qualité des formations**. Les critères qualité visés sont, notamment, les suivants :

✓ L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé,



- ✓ L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires,
- ✓ L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
- ✓ La qualification professionnelle et la formation continue du personnel chargé des formations,
- ✓ Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus,

- ✓ La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Concernant l'évaluation de la qualité de la formation, elle est réalisée sur chaque session grâce à des qcm, questions/réponses, jeux formatifs, mises en situations, etc. et/ou de manière sommative afin d'attester du niveau de connaissance acquis en fin de formation.

Nous demandons également à l'apprenant de remplir un questionnaire de satisfaction à chaud sur l'ensemble de la formation.

Une attestation de fin de formation est remise à chaque apprenant. Elle indique le niveau d'acquisition des connaissances suite à l'évaluation sommative, si prévue par le programme.

Vous recevez, en fin de formation :

- ✓ L'attestation de fin de formation, dans tous les cas
- ✓ La copie de la feuille d'émargement (pour service RH d'une entreprise) lorsque les séances se déroulent pendant les horaires de travail



4 - Les formateurs

Aurélia MAXIMIN

<https://www.linkedin.com/in/aurélia-maximin-7a60b1203>

Directrice de FAER, elle est aussi Animatrice et Auditrice Qualité Hygiène Sécurité et Environnement QHSE depuis 9 ans ainsi que formatrice depuis 6 ans.

Elle a eu l'occasion de travailler pour des groupes nationaux et internationaux au sein de leur service QHSE (catering aérien, laboratoire, cuisine centrale, etc.).

Elle intervient dans le cadre des formations et du conseil sur les thèmes de la qualité, sécurité alimentaire, des appels d'offres et de la bureautique.

Jean-Marie EMMA

<https://www.linkedin.com/in/jean-marie-e-79578969>

Ingénieur BTP, Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé depuis plus de 15 ans, il évolue dans le secteur du BTP depuis plus de 20 ans. Il a eu l'occasion de travailler pour des entreprises travaux, internationales, des cabinets de maîtrise d'œuvre, OPC, CSPS. Fort de son activité libérale, il est le formateur professionnel qui pourra répondre de façon pratique à vos attentes.

Il intervient dans le cadre des formations et du conseil sur les thèmes de l'AIPR et de du Référent COVID-19.



5 - Les méthodes pédagogiques

Toutes nos formations sont construites, soit à partir de référentiel réglementaire, soit de référentiel de postes, soit en fonction des besoins particuliers de votre entreprise. Chaque formation est construite autour du concept de la pédagogie par objectifs et animée par la méthode de la pédagogie explicite et du rythme ternaire. C'est-à-dire que chaque module comprend au moins : une activité de découverte, des apports théoriques puis des mises en application, une synthèse et/ou une évaluation. Les apprenants sont au cœur de la formation, c'est sur leur participation et leur expérience que le formateur s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques.

6 - Les moyens pédagogiques

Ils sont principalement constitués des éléments suivants :

En présentiel :

- ✓ Le déroulé des séances de formation s'appuient sur l'exploitation de supports papier et numériques, de vidéos, de cas pratiques, etc.
- ✓ Un livret comprenant les apports essentiels et les exercices d'application est remis à chaque apprenant afin qu'il puisse retrouver les outils expérimentés pendant la formation, lors de leur mise en œuvre dans sa pratique professionnelle.

Pour les FOAD :



✓ par l'intermédiaire de notre espace elearning et notre de téléchargement(GOOGLE DRIVE), les cours et exercices sont téléchargeables, similaires en termes de contenu aux supports remis en présentiel. Le format est adapté pour faciliter les apprentissages.

Dans tous les cas, selon le thème abordé des supports complémentaires sont communiqués au stagiaire à sa demande et dans le respect des objectifs de fin de formation visés au programme.

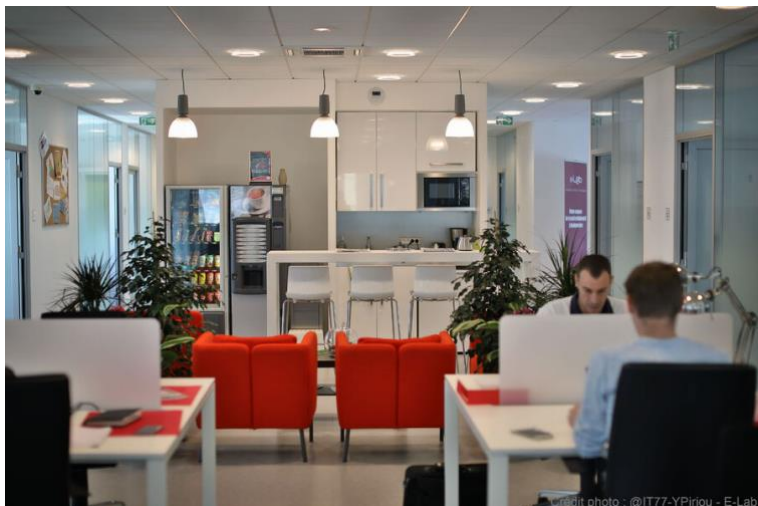
✓ **L'ensemble des moyens pédagogiques fournis à l'apprenant est encadré par le respect des « droits d'auteur ».** La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Il est formellement interdit de se procurer une copie électronique (fichier) des documents pédagogiques distribués en cours de formation sauf autorisation express de l'Organisme notamment sur la plateforme de téléchargement. Cette autorisation sera matérialisée par une flèche de téléchargement sur chaque document ou fiche pédagogique concernée.

7 - Les moyens techniques

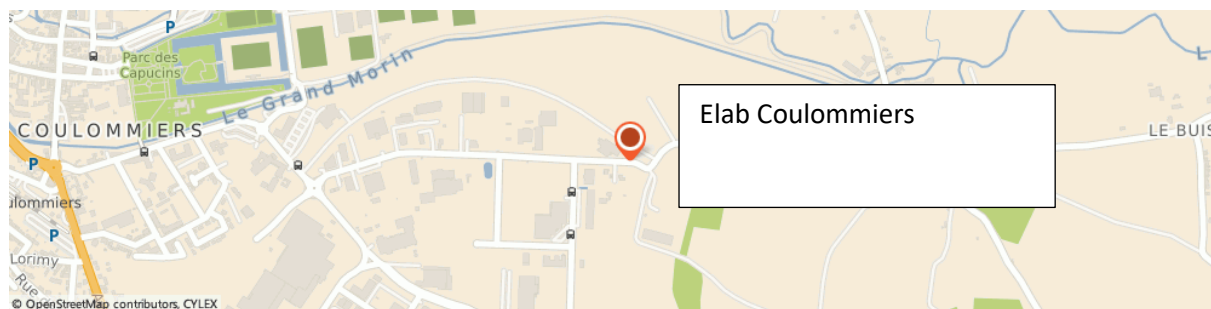


Les formations en présentiel se déroulent sur le lieu de travail de l'entreprise ou dans des salles louées proche de votre entreprise.

Vous recevrez une convocation de formation contenant toutes les indications sur l'adresse de la formation, les accès possibles par transport en commun ou voiture. Les salles de formation louées disposent de paper board, multiprises électriques, vidéoprojecteur, etc.



Elab Coulommiers
9bis rue des Margats
77120 Coulommiers



Le formateur possède son ordinateur portable et tout autre matériel de formation.



8 - Accessibilité aux personnes en situation de handicap

FAER est un organisme de formation qui accueille les personnes en situation de handicap.

Dès la prise de contact initial et l'analyse de votre besoin, nous sommes à votre écoute si vous souhaitez nous faire part de votre situation d'handicap nécessitant une adaptation de notre ingénierie pédagogique.

FAER a une référente handicap en la personne de Aurélie MAXIMIN -
0660105223 - info@faerformation.fr



La référente handicap reste à votre écoute pour un besoin d'accueil, d'adaptation de formation ou de réorientation.

9 - Quelques de nos références 2020/2021

Quelques-uns de nos partenaires et de nos références : Elus de la Mairie de LONGUEVILLE (77), Pôle EMPLOI, OPCO ATLAS, SEIP, LALOGED'AURELIE, OVERTOP, iSoluce.